

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 04212

Numéro SIREN : 843 337 403

Nom ou dénomination : A.Y.A

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2022 sous le numéro de dépôt A2022/015917

A.Y.A
Société par actions simplifiée au capital de 100 euros
Siège social : 111 Avenue de Fronton, 31200 TOULOUSE
843 337 403 RCS TOULOUSE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 01 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le premier juin,
A 17 heures,

Les associés de la société A.Y.A se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 111 Avenue de Fronton 31200 TOULOUSE, sur convocation faite par le Président.

Sont présents :

Monsieur Rinku DEY, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Monsieur Polash SEN, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Khan JAFOR, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Polash SEN est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Khan JAFOR de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Rinku DEY
Né à MOULVIBAZAR le 01/03/1986
De nationalité bangladaise
Demeurant Chez CCAS 86 rue Charron 93300 AUBERVILLIERS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Khan JAFOR



Le secrétaire
Polash SEN



A.Y.A
Société par actions simplifiée au capital de 100 euros
Siège social : 111 Avenue de Fronton, 31200 TOULOUSE
843 337 403 RCS TOULOUSE

TEXTE DES RÉOLUTIONS PROPOSÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 01 JUIN 2022

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Khan JAFOR de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Rinku DEY
Né à MOULVIBAZAR le 01/03/1986
De nationalité bangladaise
Demeurant Chez CCAS 86 rue Charron 93300 AUBERVILLIERS

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.